

Monsieur le représentant de la Commission de l'Union Africaine ;

Monsieur le représentant du Secrétariat Général de la CEEAC,

Monsieur le représentant de la Commission de la CEMAC ;

Monsieur le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Gabon ;

Mesdames et Messieurs les représentants des Agences du Système des Nations Unies ;

Mesdames et Messieurs les représentants des institutions sous-régionales et continentales ;

Mesdames et Messieurs les experts nationaux et internationaux, représentants du secteur public, du secteur privé et de la société civile,

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

C'est un honneur pour moi d'ouvrir les travaux de cette concertation sur la transformation structurelle au Gabon. Je voudrais remercier toutes les personnes ici présentes d'avoir honoré l'invitation à participer à cette rencontre et souhaiter une chaleureuse bienvenue et un agréable séjour à nos invités venus de l'étranger. Je voudrais me féliciter de la présence à ce rendez-vous des partenaires du Système des Nations Unies et des institutions sous régionales. Nous salons le choix porté sur le Gabon pour lancer la série de concertations à organiser en Afrique Centrale sur la question essentielle de la Transformation Structurelle.

A travers le choix du développement de l'industrie du bois, nous nous réjouissons de l'engagement de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique à soutenir la politique industrielle du Gabon en matière de transformation plus poussée de cette matière première. Le développement de l'industrie du bois au Gabon s'inscrit en effet dans le sens de la vision du Président de la République, Chef de l'Etat, qui exhorte à la transformation des ressources naturelles de notre pays et de l'Afrique en général. La réalisation de cette vision, en ce qui concerne la filière bois, repose notamment sur : i) les objectifs sectoriels du programme stratégique Gabon Emergent ; ii) la stratégie nationale d'industrialisation ; iii) les mesures fiscal-douanières en faveur de l'industrialisation de la filière bois ; iv) les incitations offertes dans le cadre de la Zone Economique à Régime Privilégié de

Nkok ; v) le fonds de soutien à l'accélération de l'industrialisation de la filière bois dotée de 20 milliards de FCFA.

Mesdames et Messieurs,

Au-delà des mesures incitatives précédemment citées, le Gabon s'est orienté vers l'adoption de règles restrictives par rapport à l'exportation des grumes afin d'assurer une valeur ajoutée plus élevée plus poussée du bois extrait des forêts. Ce dispositif a pris la forme d'une interdiction totale d'exporter les bois en grumes en Octobre 2010. Toutes ces mesures ont eu pour effet de booster la transformation du bois, notamment dans l'industrie de première et de deuxième transformation.

Le repli considérable des cours du pétrole observé depuis le milieu de l'année 2014 conforte le Gabon dans sa volonté de poursuivre les efforts accomplis et de promouvoir la troisième et la quatrième transformation du bois, pour bénéficier d'une croissance élevée, soutenue et inclusive. C'est donc dire que notre pays est particulièrement sensible à toutes les initiatives comme celle de la CEA visant à réfléchir et s'accorder sur les stratégies les plus appropriées pour la transformation plus poussée du bois. Il devient en effet plus que nécessaire de valoriser de manière durable le potentiel considérable en forêts tropicales, afin d'obtenir des sources alternatives de revenus et d'être moins dépendants vis-à-vis des industries extractives.

La concertation d'aujourd'hui se distingue des réunions précédentes parce qu'en s'intéressant au cas particulier d'un pays, en l'occurrence le Gabon, elle peut offrir l'occasion de proposer des solutions ciblées et adaptées à la problématique de la transformation poussée du bois. En outre, elle a le mérite de mettre l'accent sur la nécessaire prise en compte de la transformation du bois dans la politique industrielle et dans les dispositions visant à protéger l'environnement.

Le Gabon est bien conscient que le développement non maîtrisé de l'industrie du bois comporte des risques au plan écologique, au regard des contraintes pouvant s'exercer sur l'environnement. La communication que le département ministériel dont j'ai la charge fera lors de cette concertation mettra en évidence les efforts faits pour coupler les mesures visant la transformation plus poussée du bois avec celles visant la gestion durable des forêts. Dans la perspective de consolider les acquis, nous resterons particulièrement attentifs aux enseignements issus des réflexions menées par la CEA dans son Rapport sur la Politique Industrielle Transformatrice pour l'Afrique et son Rapport Economique sur l'Afrique 2016

consacrée à l'industrialisation verte, lesquels feront l'objet de présentations lors de vos travaux.

Mesdames et Messieurs,

Je suis convaincu que les débats d'aujourd'hui permettront de proposer des idées novatrices pour la transformation plus poussée du bois au Gabon sans atteinte majeure à l'environnement.

A ce sujet, je tiens à vous assurer que les experts de la République Gabonaise qui prendront part à cette réunion sont disposés à partager leurs expériences et à bénéficier des bonnes pratiques existantes en matière de politique industrielle et d'industrialisation verte.

En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouverte la concertation de haut niveau sur « Développer l'industrie du bois pour amorcer la Transformation Structurelle au Gabon ».

Je vous remercie !